

parcoursup 2025

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET AYANT DROIT



Site officiel : <https://www.parcoursup.gouv.fr/>



<https://youtu.be/AZkchJ9RQnc?feature=shared>

RAPPEL DU CALENDRIER EN 3 ÉTAPES



LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE POUR LA BONNE PRISE EN COMPTE DU STATUT SHN DANS UN DOSSIER PARCOURSUP

- 1** Le candidat est invité à renseigner la partie : **mes activités/centres d'intérêt** jusqu'au 02 avril 2025 fin de la phase de confirmation des vœux. (Préciser les apports de la pratique compétitive de haut niveau, la pratique du sport : quelles compétences, savoir-être, ...)
- 2** Le sportif est invité à se rapprocher du chef d'établissement afin d'évoquer la singularité de sa situation :
 - le projet sportif dans l'enseignement supérieur peut être mentionné dans la fiche **avenir** (pas d'obligation mais fortement conseillé).
 - dans le cas d'un étalement de scolarité le chef d'établissement est invité à l'indiquer de manière explicite dans les bulletins et la fiche avenir (Le candidat l'indique dans les éléments liés à la scolarité de son dossier Parcoursup).

- pour les internes ou les sportifs déjà scolarisés en dehors de leur académie de résidence : un lycéen scolarisé en internat dans un établissement situé dans une académie différente de celle de résidence de ses parents bénéficie d'une sectorisation supplémentaire dans l'académie où est situé l'établissement d'hébergement. Le chef d'établissement peut à titre exceptionnel attribuer la sectorisation dans l'académie où le sportif a poursuivi sa scolarité, en particulier s'il souhaite candidater en première année de licence. Une demande de dérogation peut aussi être formulée via la rubrique Secteur de licence du dossier du candidat.
- Pour les candidats en reprise d'études ou réorientation, la structure accompagnante (dans le cas d'un suivi régulier) pourra mentionner cet élément dans la **Fiche de suivi d'un projet poursuite d'études** qui pourra être téléchargée puis télé versée dans le dossier par le candidat – (Fiche facultative)

3 Le candidat-sportif doit renseigner la partie « sportif/artiste » dans son dossier Parcoursup.



Le sportif est invité à y faire valoir son statut dans son dossier Parcoursup via la rubrique dédiée.

Il est important d'avoir **l'attestation PSQS à jour**.

Pour les sportifs en convention avec un centre de formation de club professionnel, il est important d'avoir finalisé les renseignements de la base « PSQS ».

En l'absence d'identifiant PSQS, veuillez-vous rapprocher de votre responsable au sein de la structure d'entraînement ou du responsable du suivi socio professionnel de votre fédération sportive.

Sportif / artiste : statut spécifique

Les champs marqués d'un astérisque* sont obligatoires.

Vous êtes* :

Sportif de haut niveau

Artiste confirmé

Aucun des deux

i Les sportifs qui peuvent se déclarer dans cette section en tant que « sportif de haut niveau » sont uniquement ceux qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- Liste ministérielle des sportifs de haut niveau (SHN), catégorie :
 - Elite
 - Senior
 - Relève
 - Reconversion
- Liste ministérielle des sportifs des collectifs nationaux (SCN)
- Liste ministérielle des sportifs espoirs (SE)
- Liste des sportifs des projets de performance fédéraux (PPF)
- Liste des sportifs des centres de formation des clubs professionnels (CFCP)
- Liste ministérielle des arbitres et juges sportifs de haut niveau (AJSHN)

Si vous appartenez à l'une de ces catégories vous avez obligatoirement été identifié sur le PSQS (portail de suivi quotidien des sportifs). Il vous suffit donc de compléter la case ci-dessous avec votre identifiant PSQS.

Votre ID PSQS se trouve :

- Soit sur l'attestation signée par le ministère chargé des sports qui vous a été délivrée et qui est accessible sur votre espace personnel du PSQS
- Soit sur la fiche complète de votre espace personnel du PSQS

Pour toute question relative à l'inscription sur l'une de ces listes, vous êtes priés de vous rapprocher de votre fédération sportive pour connaître les modalités d'intégration relative à son PPF.

Vous trouverez également des informations sur le sport de haut niveau et les différentes catégories évoquées ci-dessus sur le site du ministère chargé des sports. [CF](#)

Numéro d'identification (ID PSQS) :

CATÉGORIES PRÉREMPLIES

Sport pratiqué :

Discipline pratiquée :

Catégorie :

Structure :

Club :

Informations relatives au Club/Président (Nom, adresse, téléphone, e-mail) (1000 caractères max.)* :

N° de licence :

N° d'affiliation du club :

Informations relatives à l'entraîneur (Nom, adresse, téléphone, e-mail) (1000 caractères max.) :

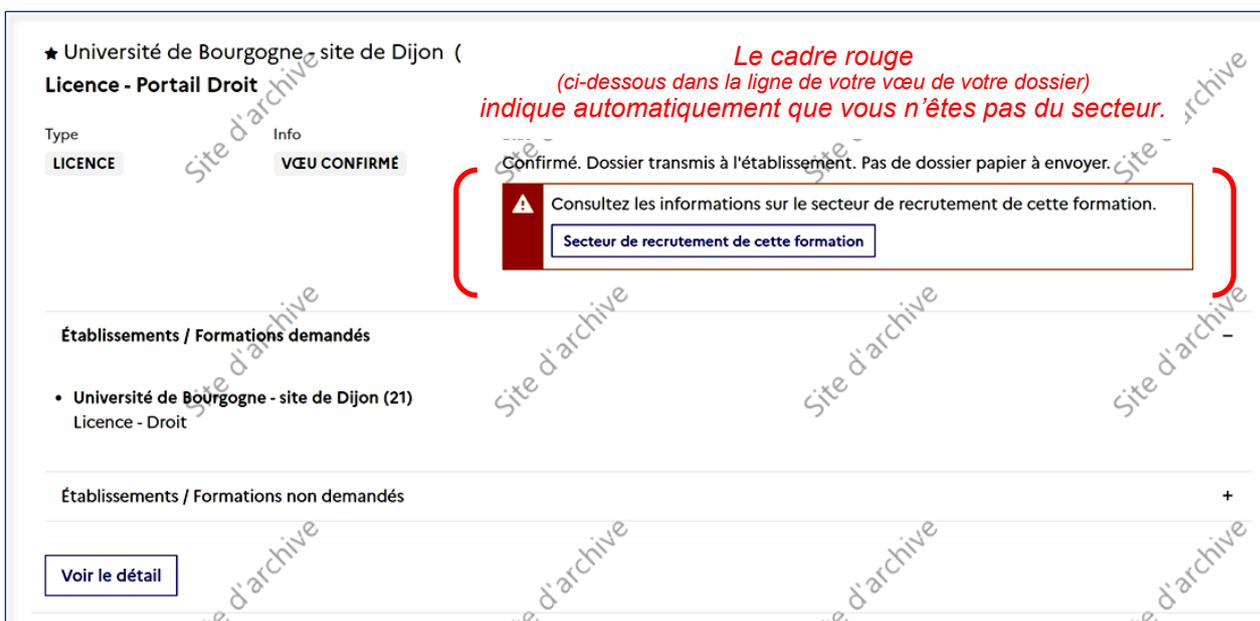
4 En cas de CHANGEMENT D'ACADEMIE (dans le cas d'intégration d'une structure PPF ou d'un nouveau club sportif motif entraînant une nouvelle domiciliation) :

Pour des vœux en licence en dehors votre secteur, il est nécessaire de faire une demande de dérogation. Lors de la saisie des vœux, l'adresse prise en compte est celle des responsables légaux (pour les candidats de terminale) en mentionnant le motif dans le menu déroulant.

La date limite pour demander une dérogation au secteur et compléter sa demande est fixée au **14 mai 2025**.

Dans votre dossier Parcoursup, vous êtes domicilié-e à Bourg en Bresse et vous faites un vœu sur Dijon, vous n'êtes pas du secteur :

→ vous faites une demande de dérogation via l'onglet <dérogation> de la rubrique <secteurs de licence> pour motif « sportif de haut niveau » si votre club d'entraînement se trouve dans cette académie.



★ Université de Bourgogne - site de Dijon (Licence - Portail Droit

Type LICENCE Info VŒU CONFIRMÉ

Confirmé. Dossier transmis à l'établissement. Pas de dossier papier à envoyer.

⚠ Consultez les informations sur le secteur de recrutement de cette formation.

Secteur de recrutement de cette formation

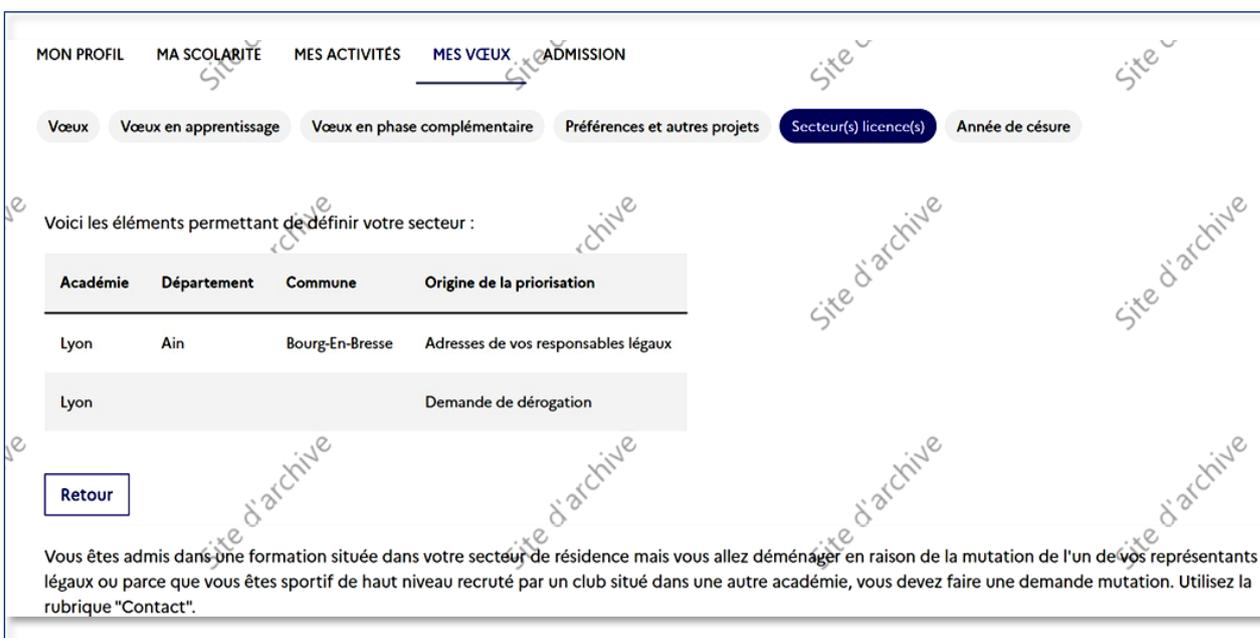
Établissements / Formations demandés

- Université de Bourgogne - site de Dijon (21) Licence - Droit

Établissements / Formations non demandés

Voir le détail

L'onglet « secteur de licence » se trouve dans la rubrique « Mes vœux » :



MON PROFIL MA SCOLARITÉ MES ACTIVITÉS **MES VŒUX** ADMISSION

Vœux Vœux en apprentissage Vœux en phase complémentaire Préférences et autres projets **Secteur(s) licence(s)** Année de césure

Voici les éléments permettant de définir votre secteur :

| Académie | Département | Commune | Origine de la priorisation |
|----------|-------------|-----------------|-------------------------------------|
| Lyon | Ain | Bourg-En-Bresse | Adresses de vos responsables légaux |
| Lyon | | | Demande de dérogation |

Retour

Vous êtes admis dans une formation située dans votre secteur de résidence mais vous allez déménager en raison de la mutation de l'un de vos représentants légaux ou parce que vous êtes sportif de haut niveau recruté par un club situé dans une autre académie, vous devez faire une demande mutation. Utilisez la rubrique "Contact".

Par ailleurs, il faudra fournir un **justificatif mentionnant le lieu de l'entraînement (Attestation d'un responsable de structure PPF) ou la convention pour les candidats en convention avec un centre de formation de club professionnel (CFCP)**. Comme l'ensemble des candidats, les SHN sont invités à émettre plusieurs vœux dans Parcoursup.

→ Par exemple, un élève dont les responsables légaux résident à Bourg-en-Bresse (département de l'AIN, académie de Lyon), pour demander un vœu dans l'académie de Grenoble en licence, devra demander une dérogation en précisant l'académie souhaitée voire le département. (Sélectionner « club sportif »).

A partir du 2 juin 2025 RECOURS À LA COMMISSION D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAES), en cas d'admission ne correspondant pas au besoin du candidat ou d'un changement de situation tardif



QUAND ?

La CAES peut être sollicitée à partir du **2 juin jusqu'au 11 septembre 2025** mais il est vivement conseillé de saisir la commission en amont de la rentrée en formation afin que la situation soit étudiée le plus favorablement possible.



QUI ?

Les candidats **sportifs de haut niveau ou ayant droit peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le réexamen de leur dossier si :**

- ⇒ ils n'ont pas reçu de proposition d'admission et n'ont pas de vœux en attente sur des formations adaptées à leurs besoins spécifiques ;
- ⇒ ils n'ont pas eu la possibilité de faire de vœux dans l'académie leur permettant de poursuivre de leur double projet.

COMMENT ?



Dans le cadre des sportifs de haut niveau et ayant droits, le recours à la CAES s'effectuera depuis une sollicitation depuis la rubrique « contact » du dossier Parcoursup et en lien avec les conseillers Haut Niveau et Haute Performance chargé du suivi socioprofessionnel de la Maison Régionale de la Performance Auvergne-Rhône-Alpes (courriel à rédiger à destination de votre conseiller cf. coordonnées ci-dessous). Dans ce cadre, le candidat pourrait être amené à produire des justificatifs (club, fédération ...)

IMPORTANT : veuillez indiquer l'académie de la CAES sollicitée (académie du lieu de résidence).

→ Par exemple : mon académie de résidence est Lyon, « je sollicite la CAES de LYON... » (même pour demander une formation dans une autre académie).

Si leur statut et le lieu d'entraînement le justifient, la CAES pourra décider de faire une proposition d'admission dans un établissement situé **dans une zone géographique déterminée ou/et dans une formation aménagée de façon à leur permettre de suivre leur entraînement.**

CONSEILS AUX CANDIDATS

Le/la candidat-e peut :

- Consulter le moteur de recherche Parcoursup ; il propose un filtre « aménagements pour les SHN » est disponible dans ce moteur de recherche pour sélectionner les formations proposant des aménagements.
- Sur les fiches formation des établissements, une rubrique « Aménagement pour les publics ayant un profil particulier » vous informera sur les aménagements proposés pour les SHN et les coordonnées du responsable SHN de l'établissement

- Solliciter l'espace "contact" depuis son dossier Parcoursup afin d'explicitier sa situation et poser ses questions ; vous mettant en contact avec les chargés de mission Parcoursup des académies (LYON, CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE) à utiliser sans modération.
- Joindre le numéro vert : 0 800 400 070 dès le 15 janvier pour des questions sur l'orientation et la procédure, dès le 2 juin pour toute question personnelle sur son dossier, du lundi au vendredi de 10 heures à 16 heures

Et joindre les responsables du suivi socioprofessionnel de sa fédération **ET les conseillers Haut Niveau et Haute Performance chargés du suivi socioprofessionnel de la Maison Régionale de la Performance Auvergne-Rhône-Alpes (MRP).**

VOS CONTACTS À LA MAISON RÉGIONALE DE LA PERFORMANCE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

| | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Timothée BOMMIER | timothee.bommier@mrpaura.fr |
| Lucile GEOFFRAY | lucile.geoffray@mrpaura.fr |
| Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | franck.bouchetal-pelleggi@mrpaura.fr |

| Fédérations | Référents | Fédérations | Référents |
|------------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Aéromodélisme | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Karaté | Timothée BOMMIER |
| Aéronautique | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Kick Boxing Muaythai | Lucile GEOFFRAY |
| Aérostation | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Lutte | Franck BOUCHETAL PELLEGGRI |
| Athlétisme | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Montagne Escalade | Lucile GEOFFRAY |
| Aviron | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Motocyclisme | Timothée BOMMIER |
| Badminton | Lucile GEOFFRAY | Motonautique | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI |
| Baseball softball | Timothée BOMMIER | Natation | France BOUCHETAL PELLEGGRI |
| Basketball | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Parachutisme | Timothée BOMMIER |
| Billard | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Pêches sportives | Timothée BOMMIER |
| Bowling | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Pentathlon moderne | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI |
| Boxe | Lucile GEOFFRAY | Pétanque et jeu provençal | Franck BOUCHETAL PELLEGGRI |
| Canoë-Kayak | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Planeur Ultra Léger Motorisé | Timothée BOMMIER |
| Clubs Alpins et de Montagne | Lucile GEOFFRAY | Roller et Skateboard | Lucile GEOFFRAY |
| Course d'orientation | Timothée BOMMIER | Rugby | Timothée BOMMIER |
| Cyclisme | Timothée BOMMIER | Savate boxe française | Timothée BOMMIER |
| Danse | Lucile GEOFFRAY | Ski | Lucile GEOFFRAY |
| Équitation | Timothée BOMMIER | Ski nautique | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI |
| Escrime | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Sport adapté | Timothée BOMMIER |
| Études et sports sous-marins | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Sport automobile | Timothée BOMMIER |
| Flying disc | Christèle COL-PRADIER | Sport boules | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI |
| Football | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Sports de glace | Lucile GEOFFRAY |
| Football Américain | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Squash | Timothée BOMMIER |
| Force | Christèle COL-PRADIER | Taekwondo | Franc BOUCHETAL PELLEGGRI |
| Golf | Lucile GEOFFRAY | Tennis | Lucile GEOFFRAY |
| Gymnastique | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI | Tennis de table | Lucile GEOFFRAY |
| Haltérophilie | Franck BOUCHETAL PELLEGGRI | Tir | Lucile GEOFFRAY |
| Handball | Timothée BOMMIER | Tir à l'arc | Lucile GEOFFRAY |
| Handisport | Timothée BOMMIER | Triathlon | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI |
| Hockey/gazon | Lucile GEOFFRAY | Twirling bâton | Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI |
| Hockey sur glace | Lucile GEOFFRAY | Voile | Timothée BOMMIER |
| Judo | Franck BOUCHETAL PELLEGGRI | Vol en planeur | Timothée BOMMIER |
| Volley | France BOUCHETAL PELLEGGRI | Vol libre | Timothée BOMMIER |

POUR PLUS D'INFORMATION...

Concernant les **aménagements**, vous pouvez :

- consulter la fiche formation Parcoursup de l'université ou Ecole de votre choix, rubrique « sportif de haut niveau ».
- contacter le réseau de référents SHN, chargés de l'accueil et du suivi de l'aménagement des parcours de formation, qui est en place en région Auvergne-Rhône-Alpes. Chaque référent, en fonction de votre cursus et de vos besoins, pourra vous renseigner sur les aménagements possibles comme :
 - ⇒ de l'accompagnement individualisé (un enseignant de la filière est le référent pour l'accompagnement pédagogique de l'étudiant),
 - ⇒ de l'étalement de la durée du cursus,
 - ⇒ de l'adaptation du calendrier des examens,
 - ⇒ des preneurs de note,
 - ⇒ du soutien enseignant (cours de soutien réalisé par un enseignant),
 - ⇒ du tutorat étudiant (cours de soutien réalisé par un étudiant),
 - ⇒ des dispenses d'assiduité,
 - ⇒ des changements de groupe de travaux dirigés et de travaux pratiques,
 - ⇒ des accès aux équipements sportifs universitaires (salles de musculation) en se conformant aux règlements desdites installations**

Les contacts en AURA sont les suivants :

| | | |
|-----------------------------------|---------------------|---|
| Université Lyon 1 | Miloud Blalouz | miloud.blalouz@univ-lyon1.fr |
| Université Lyon 1 (licence Staps) | Pierre Grall | pierre.grall@univ-lyon1.fr |
| Université Lyon 2 | Norbert Meyssirel | norbert.meyssirel@univ-lyon2.fr |
| Université Lyon 3 | Alexandre Millot | Alexandre Millot alexandre.millot@univ-lyon3.fr |
| INSA Lyon | Herve Bizzotto | herve.bizzotto@insa-lyon.fr |
| EM Lyon | Mickael Romezy | romezy@em-lyon.com |
| Université de St Etienne | Severine Bovero | severine.bovero@univ-st-etienne.fr |
| Université de Grenoble Alpes | Philippe Giroud | philippe.giroud@univ-grenoble-alpes.fr |
| Université de Clermont Auvergne | Patrick Ladouce | patrick.ladouce@uca.fr |
| Université Savoie Mont Blanc | Jean-Baptiste Evrot | jean-baptiste.evrot@univ-smb.fr |
| Grenoble Ecole de management | Agnès Angelier | agnes.angelier@grenoble-em.com |